

12, rue Maurice Barrès – 54830 GERBEVILLER https://eaux-euron-mortagne.fr

## INFOS EAU POTABLE

## Relève des compteurs entre le 3 novembre et le 31 décembre 2025

Le passage d'un agent SAUR pour relever le compteur à votre domicile est planifié selon le calendrier ci-dessous. Le syndicat des eaux vous remercie de bien vouloir lui réserver le meilleur accueil.

Conformément aux dispositions de l'article 3.3 du règlement du service :

- EN CAS D'ABSENCE : la date et l'heure d'un **second passage** vous sont proposées par l'agent, ainsi que des modalités de **relève photographique** via l'application SAUR & moi ou d'**autorelève** par transmission de l'index sur votre espace client ou par téléphone ;
- IMPORTANT : <u>dans tous les cas</u>, vous devez permettre à l'agent d'accéder au compteur **au minimum toutes les trois** relèves ; à défaut vous vous exposez à des frais de rendez-vous supplémentaires.

NB: du lundi au vendredi. Pas de passage les samedis.

COMMUNES (de A à La)	DATE(S)			
Barbonville	du 04/11 matin			
	au 07/11 matin			
Borville	le 08/12 après-midi			
	et le 09/12 matin			
Brémoncourt	le 13/11			
	et le 14/11 matin			
Charmois	le 27/11			
	et le 28/11 matin			
Clayeures	du 05/12 après-midi			
	au 09/12 matin			
Damas aux Bois	du 02/12 matin			
	au 04/12 après-midi			
Domptail en l'Air	le 07/11			
Einvaux	du 03/12			
	au 05/12			
Essey la Côte	le 11/12 après-midi			
	et le 12/12 matin			
Franconville	le 19/11			
Froville	le 14/11			
Gerbéviller	du 09/12 après-midi			
	au 24/12 après-midi			
Giriviller	le 12/12 après-midi			
	et le 15/12 matin			
Haigneville	le 01/12			
Haudonville	le 20/11			
Haussonville	du 25/11 matin			
	au 27/11 matin			
Lamath	le 18/11			
	et le 19/11 matin			
Landécourt	le 02/12 après-midi			
	et le 03/12 matin			

COMMUNES (de Lo à V)	DATE(S)			
Lorey	le 12/11 après-midi			
	et le 13/11 matin			
Loromontzey	le 20/11			
,				
Magnières	le 21/11			
	et le 24/11			
Mattexey	le 15/12			
Méhoncourt	le 01/12 après-midi			
	et le 02/12			
Moriviller	le 09/12			
	et le 10/12 matin			
Moyen	du 17/12 au 19/12			
	et du 29/12 au 31/12			
Remenoville	le 10/12			
	et le 11/12			
Romain	le 28/11			
Rozelieures	du 04/12 après-midi			
Rozelleules	au 08/12 matin			
Saint Boingt	le 02/12			
Saint Germain	le 19/11			
Saint Germani	et le 20/11 matin			
Saint Mard	le 12/11			
Carre mara	10 12/11			
Saint Remy aux Bois	le 01/12			
Seranville	le 16/12			
Vallois	le 20/11 après-midi			
	et le 21/11 matin			
Vennezey	le 12/12			
Villacourt	du 14/11 après-midi			
	au 19/11 matin			
	•			



12, rue Maurice Barrès – 54830 GERBEVILLER https://eaux-euron-mortagne.fr

## **INFOS EAU POTABLE**

## Polluants éternels : les « PFAS »

Les PFAS ou perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés, sont des substances chimiques, qui ont été largement utilisées ou le sont encore dans de nombreux objets du quotidien ou dans certains usages professionnels. Ces molécules sont persistantes dans l'environnement et se retrouvent dans les sols, l'air, l'eau ainsi que dans notre chaîne alimentaire.

Le contrôle sanitaire de l'ensemble des réseaux de la région Grand Est a été engagé par l'Agence Régionale de Santé Grand Est début 2025 conformément à l'instruction de la Direction Générale de la Santé.

L'ARS Grand Est publie des informations sur les réseaux d'eau potable où des non-conformités ont été révélées lors de la campagne 2025. Ces informations sont accessibles au public sur le site Internet à la page : <a href="https://www.grand-est.ars.sante.fr/pfas-focus-sur-les-situations-locales">https://www.grand-est.ars.sante.fr/pfas-focus-sur-les-situations-locales</a>.

A ce jour, aucune non-conformité n'est à signaler pour les ressources du département de Meurthe et Moselle.

Sur le réseau du syndicat Euron Mortagne, un prélèvement a été effectué le 27 mai 2025 et le rapport d'analyse renvoie un résultat conforme à la limite règlementaire 2025 pour la somme des 20 substances recherchées :

Analyse laboratoire		Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
	Résultats		Mini	Maxi	Mini	Maxi
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLEES (PEAS)						
Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDS)	<0,002	μg/L				
Acide perfluorododécanoique (PFDoDA)	<0,002	μg/L				
Acide perfluoroheptane sulfonique (PFHpS)	<0,002	μg/L				
Acide perfluorononane sulfonique (PFNS)	<0,002	μg/L				
Acide perfluoropentane sulfonique (PFPS)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoro tridecane sulfonique (PFTrDS)	<0,005	µg/L				
Acide perfluoro tridecanoique (PFTrDA)	<0,002	μg/L				
Acide perfluoro undecane sulfonique (PFUnDS)	<0,002	μg/L				
Acide perfluoro undecanoïque (PFUnA)	<0,002	μg/L				
Somme de 20 substances perfluoroalkylées (PFAS)	<0,005	μg/L		0,1		
Acide sulfonique de perfluorooctane (PFOS)	<0,002	µg/L				
Acide perfluorobutanoïque (PFBA)	<0,005	μg/L				
Acide perfluorodecane sulfonique (PFDS)	<0,002	μg/L				
Acide perfluoro-decanoïque (PFDA)	<0,002	μg/L				
Acide perfluoroheptanoïque (PFHPA)	<0,002	µg/L				
Acide perfluorohexanoïque (PFHXA)	<0,005	µg/L				
Acide perfluoro-nonanoïque (PFNA)	<0,002	μg/L				
Acide perfluoro-octanoïque (PFOA)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoropentanoïque (PFPEA)	<0,005	µg/L				
Acide sulfonique de perfluorobutane (PFBS)	<0,002	µg/L				
Perfluorohexane sulfonate (PFHXS)	<0,002	μg/L				